
Délibération n°2018-18 : Modification des tarifs de scolarité et actualisation des tarifs des autres prestations

Membres en exercice : 13
Membres présents : 7
Procurations : 3
Suffrages exprimés : 10
Vote :
Pour : 10
Contre :
Abstention :

Membres du conseil d'administration présents et prenant part au vote :**Représentant l'Etat :**

- o M. Olivier TAINURIER, Sous-Préfet de Saint-Paul, Représentant M. le Préfet
- o Mme Christine RICHET, Directrice des Affaires Culturelles de l'Océan Indien

Personnalités qualifiées :

- o M. Gérard D'ABBADIE, PDG des Cliniques les Tamarins et les Flamboyants
- o Mme Huguette VIDOT

Représentant la Commune du Port :

- o Mme Annick LE TOULLEC, adjointe à la culture

Représentant les étudiants :

- o Mme Morgane COLLIN-DUFRESNE, ESA Réunion, Représentante des étudiants du 1er cycle
- o Mme Camille MAILLOT, Représentante suppléante des étudiants du 1er cycle

Représentants du personnel :

- o M. Yannick CHANE FUI, Représentant suppléant du personnel administratif et technique
- o M. Yves-Michel BERNARD, Représentant titulaire du personnel enseignant de l'ESA Réunion
- o M. Yohann QUELAND DE SAINT-PERN, Représentant suppléant du personnel enseignant de l'ESA Réunion

Membres du conseil d'administration absents ou représentés :**Représentant la Commune du Port :**

- o M. Olivier HOARAU, Maire de la Ville du Port, procuration à Mme Annick LE TOULLEC

Représentant la Région Réunion :

- o Mme Faouzia ABOUBACAR BEN-VITRY, Vice-Présidente du Conseil Régional, Conseillère Régionale déléguée à l'Education et la Jeunesse, procuration à Mme Huguette VIDOT
- o M. Louis-Bertrand GRONDIN, Conseiller Régional délégué la Formation professionnelle et à l'apprentissage, procuration à M. Gérard D'ABBADIE

Représentant le Département

- o M. Sergio ERAPA, Conseiller Départemental

Personnalités qualifiées :

- o Mme Béatrice BINOCHÉ, Directrice du FRAC Réunion, procuration à Mme Christine RICHET

Personnalités invitées ne disposant pas de droit de vote :

- o Mme Patricia de BOLLIVIER, Directrice - ESA Réunion
- o Mme Catherine CHARRITAT, Direction de l'Éducation, Région Réunion
- o Mme Joann HOAREAU, Région Réunion
- o Mme Manuelle PELLISSIER, Service culturel de la Ville du Port
- o M. Benoit CAYEUX, Cabinet CIOI
- o Mme Isabelle PONAMALÉ, ESA Réunion, Secrétaire Générale
- o Mme Sophie EUPHROSINE, ESA Réunion, Assistante de direction
- o M. Harry CHEREAU, ESA Réunion, Comptable

Le quorum étant atteint le Conseil d'administration peut valablement délibérer (article 9.1 des statuts de l'établissement public).

Délibérant sous la présidence de M. Gérard D'ABBADIE Président de l'ESA Réunion;

Vu l'arrêté préfectoral n°89/2011 du 18 janvier 2011 modifié portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole Supérieure d'Art de la Réunion »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole Supérieure d'Art de la Réunion » annexés à l'arrêté n°89/2011 du 18 janvier 2011,

Considérant l'exposé des motifs en séance,

Décide

- D'adopter le tarif d'inscription en 6^{ème} année : 60 euros
- D'adopter les tarifs d'inscription tels qu'indiqués ci-dessous sans limitation de durée)

- Enseignement supérieur :

Droits de scolarité*	375 €
Provision pour consommables	20 €
Réabondement	Tranche de 10 €
Inscription au concours d'entrée (frais de dossier)	25 €
Frais de dossiers pour commission d'admission ou d'équivalence	25 €

* Exonération pour les boursiers et bénéficiaires de l'aide d'urgence annuelle

- VAE (inchangés) :

	Salarié	Demandeur d'emploi	Artistes*
Recevabilité	198 €	132 €	165 €
Inscription	792 €	528 €	660 €
Total	990 €	660 €	825 €

*Inscrit à la maison des Artistes

- Auditeurs libres

Frais d'inscription	352 €
Atelier de pratique plastique	330 €
Cours théorique	165 €

- Formation professionnelle continue

Module de 5 jours (35 heures)	1875 TTC/personne
Module de 4 jours (28 heures)	1500 € TTC/personne
Module de 3 jours (21 heures)	1125 € TTC/personne
Module de 2 jours (14 heures)	750 € TTC/personne

- d'adopter les tarifs des autres prestations suivantes (sans modification par rapport aux années antérieures) :

- Tarifs Infographie et photocopies

*Ensemble des copieurs de l'école

A4 couleur	0.35 € la copie
A3 couleur	0.65 € la copie
A4 N&B	0.20 € la copie
A3 N&B	0.35 € la copie

- Perte ou vol de la carte de photocopieur : un montant de vingt (20) € sera demandé pour permettre son renouvellement

*Imprimante Traceur Epson Stylus Pro 9600

Papier photo Glossy premium 250 G	20€/m ^l
Papier Mate 170g	15 €/m ^l
Papier Calque 50g	6 €/m ^l

*Imprimante Traceur Epson Stylus Pro 11880

Papier photo premium glacé 260 G	54 €/m ^l
Papier Mate Sup 189g	53 €/m ^l

*Autres fournitures (inchangés)

DVD-R	3€
CD-R	2€

- Tarifs Atelier de céramique

Prestation de cuisson pour les artistes plasticiens et particuliers	
Four Rohde KE 330 -336 litres	
Plateau	15 €
Four plein (12 h de cuisson)	60 €

Pièce	10 €
Four Rohde KE 430 – 430 litres	
Plateau	20 €
Four plein (12 h de cuisson)	80 €
Pièce	10€

• Tarifs Atelier Estampe pour les fournisseurs à La Réunion

ROULEAU	PAPIER CALQUE	TYPE	FORMAT	PRIX AU METRE EN €
		polyester	1,2X20 m	10,00
PAPIER VELIN	GRAVURE	TYPE	FORMAT	PRIX UNITAIRE EN €
	300 gr/m2	« JS REINA »	0,80X120 cm	8,00
ANNEAUX METALLIQUES	A RELIER	TYPE	FORMAT	PRIX UNITAIRE EN €
		Blanc ou noir	4 à 6 mm	0,20
		Blanc ou noir	8 mm	0,30
		Blanc ou noir	6 à10 mm	0,35
		Blanc ou noir	8 à 12 mm	0,40
		Blanc ou noir	9 à 14 mm	0,50
ANNEAUX PLASTIQUES	A RELIER	TYPE	FORMAT	PRIX UNITAIRE EN €
		Blanc ou noir	6 mm	0,20
		Blanc ou noir	8 mm	0,30
FEUILLES PLASTIQUES	A RELIER	TYPE	FORMAT	PRIX UNITAIRE EN €
		transparent	21X29, 7	0,15
PEINTURES	A L'HUILE	TYPE	FORMAT	PRIX UNITAIRE EN €
	« LOUVRE »	Blanc de titane	500 ml	10,00
	« LOUVRE »	Bleu primaire	500 ml	10,00
	« LOUVRE »	Rouge primaire	500 ml	10,00
	« LOUVRE »	Jaune primaire	500 ml	10,00
	« LOUVRE »	Noir d'ivoire	150 ml	6,00
	« LOUVRE »	Blanc de titane	150 ml	6,00
PEINTURES	ACRYLIQUE	TYPE	FORMAT	PRIX UNITAIRE EN €
	« FLASHES FLUO »	Jaune clair	400 ml	25,00
	« FLASHES FLUO »	Orange lumière	400 ml	25,00

	« FLASHE FLUO »	Rouge grenade	400 ml	25,00
	« FLASHE FLUO »	Bleu clair	400 ml	25,00
	« FLASHE FLUO »	Rouge feu	400 ml	25,00
	« FLASHE FLUO »	Rouge bengale	400 ml	25,00
	« FLASHE FLUO »	Vert jaune	400 ml	25,00
	« FLASHE FLUO »	Vert clair	400 ml	25,00
	« LOUVRE »	Jaune primaire	750 ml	10,00
	« LOUVRE »	Jaune Sahara	750 ml	10,00
	« LOUVRE »	Laque rouge	750 ml	10,00
	« LOUVRE »	Rouge primaire	750 ml	10,00
	« LOUVRE »	Bleu outremer	750 ml	10,00
	« LOUVRE »	Bleu primaire	750 ml	10,00
	« LOUVRE »	Vert intense	750 ml	10,00
	« LOUVRE »	Vert éclatant	750 ml	10,00
	« LOUVRE »	Noir de Mars	750 ml	10,00
	« LOUVRE »	Blanc de titane	750 ml	10,00
	« LOUVRE »	Or	200 ml	5,00
	« LOUVRE »	Argent	200 ml	5,00
RETARDATEUR	ACRYLIQUE	TYPE	FORMAT	PRIX UNITAIRE EN €
	« SYSTEME 3 »	De séchage	1 litre	30,00
PAPIER	GRAVURE	TYPE	FORMAT	PRIX UNITAIRE EN €
	« HAHNEMÜEHLE »	300 gr/m2	56 X 78 cm	3,00
	« JS Vieil-Hollande »	220 gr/m2	50 X 65cm	2,00
	« JS Opal (Laurier) »	250 gr/m2	56 X 76 cm	2,50
PLAQUES	METAL	TYPE	FORMAT	PRIX UNITAIRE EN €
	Zinc non poli	1 mm	30 X 40 cm	10,00
	Zinc non poli+ film protection	1 mm	30 X 40 cm	10,00
	Zinc non poli+ film protection	1 mm	20 X 30 cm	5,00
	Zinc non poli+ film protection	1 mm	15 X 20 cm	2,50
	Zinc non poli+ film protection	1 mm	10 X 15 cm	1,25
	Zinc non poli+ film protection	1 mm	60 X 40 cm	20,00
	Cuivre poli+ film protection	1 mm	30 X 40 cm	20,00
	Cuivre non poli+ film protection	1 mm	60 X 40 cm	30,00

	Cuivre non poli+ film protection	1 mm	30 X 40 cm	15,00
PLAQUES	LINOLEUM	TYPE	FORMAT	PRIX UNITAIRE EN €
	Linoléum	3,2 mm	29,7 X 42 cm	8,00
	Linoléum	3,2 mm	21 X 29,7 cm	4,00
	Linoléum	3,2 mm	14,8 X 21 cm	2,00
	Linoléum	3,2 mm	10,5 X 14,8 cm	1,00
PLAQUES	PLASTIQUE	TYPE	FORMAT	PRIX UNITAIRE EN €
	Plastique	0,5 mm	30 X 40 cm	3,00
TISSUS	ROULEAU	TYPE	FORMAT	PRIX AU METRE EN €
	tarlatane	coton	100 X 100 cm	3,00

- Tarifs enseignements peinture :

- toile coton écrue (100x280cm): 13 euros le mètre
- châssis (bois +main d'œuvre) 80X100cm: 15 euros l'unité
- châssis (bois +main d'œuvre) 120x120cm: 25 euros l'unité
- châssis (bois +main d'œuvre) 180x180cm: 40 euros l'unité
- papier affiche bleu-blanc (150x200cm): 2,17 euros la feuille

- D'autoriser la Directrice de l'école à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en pratique de ces dispositions
- D'affecter les recettes au chapitre 70 de l'exercice budgétaire en cours

Fait à Le Port, le 12 octobre 2018

Le Président de l'Ecole supérieure d'art de La Réunion
Monsieur Gérard D'ABBADIE



Pour transmission au contrôle de légalité, publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et affichage au siège de l'établissement public, formalités prévues aux articles L. 1431-71 et R. 1431-8 du code général des collectivités territoriales.